

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20121129-2012\_B458-DE  
Date de télétransmission : 05/12/2012  
Date de réception préfecture : 05/12/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2012

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2012\_B458**

**OBJET : Collecte et traitement des déchets - Présentation de la nouvelle organisation des marchés de Collecte des Points d'apport volontaire (PAV)**

Le 29 novembre 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Halle des Sports de Venelles, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 novembre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyroilles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIELLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(s) avec pouvoir :**

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GALLESE Alexandre - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard

**Excusé(s) :**

BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 29 NOVEMBRE 2012**

Rapporteur : Jean Marc PERRIN

Co-rapporteurs : Guy BARRET

Jacques GARÇON

**Thématique : Collecte et traitement des déchets**

**Objet : Présentation de la nouvelle organisation des marchés de collecte des Points d'Apport Volontaire (PAV)**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

La collecte des colonnes d'apport volontaire est assurée, sur tout le territoire de la Communauté du Pays d'Aix au moyen de prestations de service. Les deux marchés concernés prévoient de collecter ces colonnes en fonction du flux qu'elles contiennent. Ainsi, sur un même point d'apport volontaire comportant 4 colonnes (emballages, verre, papier et ordures ménagères résiduelles), deux prestataires différents interviennent, l'un pour collecter les colonnes verre ou papier, l'autre pour collecter les colonnes emballages ou ordures ménagères résiduelles. Ces deux marchés arrivent à échéance en juin 2013. Il est proposé de faire évoluer le contenu et le périmètre de ces marchés pour améliorer la qualité de service et redynamiser la concurrence.

**Exposé des motifs :**

1 – Etat des lieux : Marchés de collecte en PAV

Les colonnes d'apport volontaire regroupées en Points d'Apport Volontaire sont collectées par le biais de deux marchés différents se terminant tous les deux le 30 juin 2013.

Un marché concerne :

- la collecte des papiers et des journaux revues magazines (colonnes bleues),
- la collecte des bouteilles et bocaux en verre (colonnes vertes).

Un autre marché concerne :

- la collecte des ordures ménagères (colonnes marron),
- la collecte des emballages en mélange (colonnes jaunes).

Ces deux marchés, indépendants l'un de l'autre, sont confiés à deux entreprises différentes et couvrent tout le territoire de la Communauté du Pays d'Aix.

Ces deux entreprises interviennent donc systématiquement et en parallèle sur les points d'apport volontaire, chacune pour une partie des produits à collecter : produits lourds d'un côté (Verre et Journaux) et légers de l'autre (Ordures Ménagères et Emballages).

## 2 – Evolution des périmètres de consultation

Ces deux marchés se terminant au même moment (juin 2013), il est possible d'envisager une modification des périmètres mis en concurrence.

Dans le cadre de la nouvelle consultation, il est proposé de raisonner non plus par type de déchets mais par territoire. Ainsi, l'évolution du découpage serait la suivante :

Les secteurs géographiques seront équilibrés en terme de charge de travail et de volume d'activité.

Cette démarche présente les avantages suivants :

- responsabiliser les futurs titulaires autour de l'efficacité et la qualité de la collecte d'un point complet et non plus de certaines colonnes du point de collecte,
- responsabiliser les futurs titulaires sur les dégradations et/ou la casse de colonnes,
- redéfinir les périmètres de consultation et donc de dynamiser la concurrence.

## Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, à l'exclusion des marchés passés selon une procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;

VU l'avis de la Commission Déchets du 8 novembre 2012.

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** de la nouvelle organisation des marchés de collecte des points d'apport volontaire ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à lancer l'appel d'offre correspondant et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

**OBJET : Collecte et traitement des déchets - Présentation de la nouvelle organisation des marchés de Collecte des Points d'apport volontaire (PAV)**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
Maryse JOISSAINS MASINI

05 DEC. 2012

